PRÉFET
DU CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 28 octobre 2026

Situation des ressources en eau : Les débits des cours d'eau en hausse mais la situation reste préoccupante et inédite pour la saison.

Les dernières précipitations ont été inégalement réparties sur le territoire du département. Elles ont permis aux débits des cours d'eau de remonter sur plusieurs bassins versants. La situation reste cependant très préoccupante puisque 10 bassins sur les 15 que compte le département sont maintenus en situation de crise, ce qui est inédit pour la saison. Seuls les bassins de la Grande Sauldre et de la Petite Sauldre ne sont plus soumis à des restrictions.

En application de l'arrêté cadre « sécheresse », le préfet décide par arrêté de ce jour :

- de maintenir le bassin de la **Grande Sauldre** en situation de **vigilance ;**
- de rétrograder le bassin de la **Petite Sauldre,** précédemment en situation d'alerte, en situation **de vigilance ;**
- de rétrograder le bassin du **Fouzon,** précédemment en situation d'alerte renforcée, en situation d'**alerte simple ;**
- de rétrograder les bassins de la **Loire** et de **l'Aubois,** précédemment en situation de crise, en situation **d'alerte simple ;**
- de maintenir les bassins de **la Vauvise,** de **l'Yèvre Amont,** du **Colin-Ouatier-Langis,** de **l'Auron-Airain-Rampennes,** de **l'Yèvre aval,** du **Cher,** de **l'Indre amont,** de **l'Arnon amont,** de **l'Arnon Aval** et de la **Théols,** en situation de **crise.**

Ainsi, sur l'ensemble du département, et face à une situation critique, il est demandé à tous les usagers de l'eau de faire preuve de la plus grande sobriété. En effet, tous les gestes comptent et les efforts d'économie de tous doivent permettre de limiter la pression sur la ressource pour préserver l'alimentation en eau potable et les milieux naturels.

Sur les bassins en situation d'alerte de la Loire, de l'Aubois et du Fouzon les usages de l'eau suivants sont interdits (liste non exhaustive) :

- le lavage des véhicules en dehors des stations avec recyclage ou haute pression,
- le lavage des façades, toitures, voiries, etc.
- l'arrosage des jardinières, suspensions, espaces arborés sauf dérogation spéciale,
- l'arrosage de 10h à 18h des jardins potagers, pelouses, massifs fleuris, terrains de sport, arbres et arbustes,

- le remplissage des piscines privées de plus d'1 m³,
- l'alimentation des fontaines, bassins d'ornement et jeux d'eau en circuit ouvert,
- la manœuvre de vannes et le remplissage des plans d'eau,
- l'arrosage de 8h à 20h des golfs.

Sur les bassins en situation de crise de la Vauvise, du Cher, de l'Yèvre amont, de l'Auron-Airain-Rampennes, de l'Yèvre aval, du Colin-Ouatier-Langis, de l'Arnon amont, de l'Arnon Aval, de la Théols et de l'Indre amont, les usages de l'eau suivants sont interdits (liste non exhaustive) :

- le lavage des véhicules sauf obligation réglementaire ou obligation technique,
- le lavage des façades, toitures, voiries, etc.
- l'arrosage des jardinières, suspensions, espaces arborés, des massifs fleuris,
- l'arrosage des pelouses, arbres et arbustes de plus d'un an,
- l'arrosage des terrains de sport (sauf dérogation) et des golfs (sauf greens sous conditions),
- l'arrosage des potagers de 8h à 20h,
- l'alimentation des fontaines, bassins d'ornement et jeux d'eau,
- le remplissage des piscines privées de plus d'1 m³,
- la manœuvre de vannes et le remplissage des plans d'eau.

Par ailleurs, en fonction des bassins, du type de prélèvement et du niveau d'alerte des **restrictions à l'irrigation agricole** sont également applicables : restrictions horaires, tours d'eau, réduction des volumes individuels ou interdiction.

L'État déploie une communication renforcée, relayée par les acteurs de l'eau dans le département.

Pour plus de précisions :
https://vigieau.gouv.fr/
https://www.cher.gouv.fr/

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

02 48 67 18 18
pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX